

ATTESTATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

7 HEURES EN CENTRE DE FORMATION

La nouvelle réglementation concernant la prévention des endommagements des réseaux (au titre de l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution des travaux à proximité des réseaux) entre en application dès à présent. Celle-ci implique pour l'ensemble des acteurs (entreprises et collectivités) exerçant leur activité professionnelle autour des réseaux l'obtention d'une Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) avant le 01 janvier 2018.

Coût horaire de la formation : A partie de 210€/jour *

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel.
- Identifier les différents réseaux.
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail à chaque situation.



PRÉREQUIS

- Savoir lire et écrire
- Connaître les bases des outils informatiques



POUR LE CONCEPTEUR

Profil concepteur : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux


- Comprendre l'importance du processus de la DT
- Analyser les éléments de réponse à la DT
- Adapter un projet et constituer un DCE
- Connaître le processus DICT pour contrôler sa bonne mise en œuvre pour l'exécutant
- Contrôler les obligations de l'entreprise
- Valider la mise en œuvre des modalités de prévention en cas d'incidents

**Sous condition d'un minimum de 6 stagiaires*

Nous contacter :

 01 76 70 26 16

 info@campus-numérique-montereau.fr

 campus-numerique-montereau.fr

ATTESTATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

7 HEURES EN CENTRE DE FORMATION

POUR L'ENCADRANT

Profil encadrant : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

- Reconnaître les éléments constitutifs des ouvrages des différents concessionnaires
- Identifier les risques lors d'un dommage aux ouvrages
- Connaître et mettre en oeuvre les comportements adaptés et les actions lors de travaux de terrassement ou d'excavation
- Lister les comportements adaptés et les actions à mettre en oeuvre lors d'un dommage aux ouvrages
- Utiliser le matériel adapté à la situation lors de terrassement ou d'excavation
- S'approprier les éléments consécutifs à l'élaboration de la DT/DICT
- Savoir lire un plan « réseau » « exploitants »

POUR L'OPÉRATEUR


Profil opérateur : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents

- Connaître et reconnaître les éléments constitutifs des ouvrages des différents concessionnaires et les risques associés
- Adapter son comportement aux différentes situations rencontrées « le nouveau comportement »
- Utiliser les modes opératoires et le matériel adapté à la situation lors de terrassement ou d'excavation
- Lister les comportements adaptés et les actions à mettre en oeuvre lors d'un dommage aux ouvrages
- Identifier les actions préventives afin d'éviter les dommages aux ouvrages les plus courants

Nous contacter :

 01 76 70 26 16

 info@campus-numérique-montereau.fr

 campus-numerique-montereau.fr